

### **3.5 Perte des carnets d'identité**

La mission diplomatique doit aviser immédiatement le Bureau du protocole du ministère des Affaires extérieures de la perte des carnets d'identité au moyen d'une note accompagnée de la formule EXT-12, Demande de remplacement de carnet d'identité, en double exemplaire, signée par le demandeur et le chef de mission, de même que d'une photographie récente du demandeur, format passeport.

### **3.6 Renouvellement des acceptations et des carnets d'identité**

La mission diplomatique devrait présenter une demande de renouvellement des acceptations et des carnets d'identité au Bureau du protocole du ministère des Affaires extérieures au moins quatre semaines avant la date d'expiration.

## **4. Employés de maison étrangers**

### **4.1 Formule d'engagement**

Les membres du personnel diplomatique et consulaire qui désirent engager un employé de maison étranger doivent présenter la formule d'engagement remplie soit au Bureau du protocole du ministère des Affaires extérieures, soit à la mission diplomatique ou consulaire du Canada à l'étranger où l'employé de maison étranger doit demander un visa officiel. La demande de visa officiel ne sera pas accueillie tant que la formule d'engagement n'aura pas été présentée et approuvée. La formule d'engagement expose les devoirs de l'employeur, les modalités d'emploi pour l'employé et encourage l'employeur à respecter les normes canadiennes en matière de travail. Pour protéger les intérêts de l'employeur et de l'employé, un contrat ou une entente d'emploi devrait être signé. L'employeur doit assurer le départ de l'employé du Canada au moment où se termine l'emploi.

Les membres du personnel diplomatique et consulaire ont également la possibilité d'engager des employés de maison étrangers dans le cadre du Programme concernant les employés de maison étrangers administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

### **4.2 Demande d'acceptation officielle et de carnet d'identité**

Pour chaque employé de maison étranger, la mission diplomatique doit présenter la formule EXT-231, Demande d'acceptation, dûment remplie en double exemplaire, trois photographies format passeport ainsi que les passeports de